

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Wilfried Martens à la  
Chambre le 29 novembre 1985 et au Sénat le 29 novembre 1985**

Mesdames, Messieurs, en ce dernier quart du vingtième siècle, les pays d'Europe occidentale se voient confrontés avec un double défi. D'une part, le bien-être de leurs populations a été sérieusement compromis par une longue crise économique dont à présent ils émergent à peine ; d'autre part, leur sécurité est menacée par une succession d'actes de violence contre lesquels ils se doivent de réagir efficacement.

La Belgique n'a pas été épargnée. Notre pays a toujours été tranquille et prospère. Il y a toujours fait bon vivre et travailler. Le respect de la personne et des biens y a toujours été sacré. Il est de notre devoir de tout faire pour restaurer un climat de confiance et d'espoir, en particulier pour les jeunes.

La crise économique qui a secoué l'Europe a frappé dur et fort chez nous, d'autant plus que nous avons attendu trop longtemps pour lui donner la réponse appropriée. Ce n'est qu'en 1982 qu'un coup de barre véritablement décisif a pu être donné. Mais le redressement n'est pas achevé et le chômage, bien qu'en recul, frappe encore un trop grand nombre de nos concitoyens. Par ailleurs, plus récemment, la vague de terrorisme et de banditisme a atteint le coeur de nos cités, inquiétant la population jusque dans sa vie quotidienne.

Le Gouvernement qui se présente devant vous entend répondre à ce double défi, calmement mais résolument. Il entend continuer à donner la priorité à la politique de redressement social et économique, dont l'objectif essentiel est l'emploi. Dans cette tâche, il peut s'appuyer sur les résultats obtenus par le Gouvernement précédent.

Ces résultats sont importants. Une partie des déséquilibres économiques qui s'étaient développés dans notre pays durant la seconde moitié des années septante et qui en avaient fait "l'homme malade de l'Europe" ont pu être corrigés : la compétitivité de nos entreprises a été restaurée ; l'important déficit de notre balance des paiements a été éliminé pour faire place à un surplus ; l'équilibre financier de la Sécurité sociale a été rétabli ; l'assainissement des finances des pouvoirs locaux est pratiquement achevé.

Un effort complémentaire important est encore requis pour réduire le solde net à financer du trésor. Enfin, bien que depuis deux ans des succès significatifs aient été remportés dans la lutte contre le chômage, le combat n'est pas terminé. Dès lors, l'emploi, particulièrement celui des jeunes, demeure la préoccupation dominante du Gouvernement. Le Gouvernement entend préserver les acquis de la politique de redressement menée depuis quatre ans. La compétitivité des entreprises sera maintenue en toute circonstance. La lutte contre l'inflation sera poursuivie.

Un solde positif de la balance des paiements courants reste nécessaire, notamment pour commencer à rembourser les dettes extérieures. C'est pourquoi la politique du Gouvernement continuera de rechercher cet objectif, sans toutefois tomber dans l'écueil de la déflation. Au contraire, la politique de redressement doit être poursuivie sans nouveau recul de la consommation privée dans son ensemble. La diminution de l'impôt des personnes physiques et l'accroissement des allocations familiales qui résulteront de l'application des lois du 1er août 1985 y contribueront.

Notre économie doit continuer à s'adapter au développement révolutionnaire de la technologie ainsi qu'à la très vive concurrence internationale. A coté d'une stratégie visant à

maintenir leur compétitivité, il convient donc d'encourager les entreprises à s'orienter vers des activités nouvelles. La recherche scientifique fondamentale et appliquée constitue la base de cette rénovation. Celle-ci doit alors s'incarner dans des investissements de modernisation, tant dans les secteurs classiques que dans des activités et secteurs nouveaux.

La rénovation des entreprises et les nouveaux investissements tant belges qu'étrangers seront encouragés notamment par la création d'un climat fiscal plus favorable. La politique industrielle et la reconversion dans les régions à chômage élevé seront poursuivies. Les possibilités de développement des PME seront renforcées. Il sera tenu compte de leur spécificité. Notre politique de promotion de l'agriculture, de l'horticulture et de la pêche maritime sera poursuivie sur le plan national et européen. De nouvelles formes d'épargne pour encourager le capital à risque seront introduites.

Le solde net à financer du Trésor qui a été ramené de 13 % du PNB à moins de 11 % en 1985, continuera d'être réduit pour atteindre 7 % du PNB à la fin de cette législature. L'essentiel de l'effort sera réalisé durant les années budgétaires 1986 et 1987, de manière à réduire le solde net à financer pour l'exercice budgétaire 1987 à 8 % du PNB.

L'ensemble des décisions nécessaires pour l'assainissement budgétaire des années 1986 et 1987 seront communiquées au Parlement dans l'Exposé général du budget des recettes et dépenses pour l'année budgétaire 1986. Elles seront techniquement mises au point avant la fin de juillet 1986.

L'exécution rapide et cohérente de ces décisions, leur contrôle et leur ajustement justifient que le Gouvernement demande au Parlement d'accorder au Roi les pouvoirs spéciaux nécessaires jusqu'à la fin des opérations de contrôle budgétaire de 1987, c'est-à-dire le 31 mars 1987.

Dans la poursuite de cet effort d'assainissement des finances publiques, le Gouvernement veut éviter les solutions de facilité. En effet, ni la pression fiscale, ni la pression parafiscale ne seront augmentées sous cette législature. Aucun prélèvement nouveau ne sera instauré et les prélèvements existants ne seront pas augmentés. Au contraire, le plan pluriannuel de diminution des impôts sera exécuté.

De plus, le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'harmoniser et de simplifier la fiscalité, et d'assurer la perception correcte des impôts et des autres prélèvements des pouvoirs publics ; dans le même temps, il accroîtra la sécurité juridique des contribuables.

Des mesures analogues seront prises pour les assurés et débiteurs du système de Sécurité sociale. La Sécurité sociale doit assurer la population contre les risques de l'existence et garantir à chacun un revenu minimum. La sauvegarde du système de Sécurité sociale est donc pour le Gouvernement un objectif prioritaire. Le système doit toutefois être réformé plus avant afin de mieux répondre aux besoins changeants et aux possibilités financières de l'économie et des finances publiques. Ceci se fera dans le respect des principes et des objectifs fondamentaux d'un système solidaire d'assurance accordant la priorité aux plus démunis. Les minima de sécurité d'existence seront augmentés au-delà de l'index.

La politique de redressement reste axée sur la croissance de l'emploi et le recul du chômage en général et de celui des jeunes en particulier. Dans l'hypothèse d'une activité économique internationale se maintenant à son niveau actuel, le Gouvernement se fixe pour objectif une diminution du chômage des jeunes d'au moins 50.000 unités durant les quatre prochaines années

notamment par une réduction spécifique des coûts du travail et la poursuite de l'amélioration des possibilités de formation.

On ne saurait assez répéter que le chômage ne continuera à baisser que si la politique de redressement est poursuivie. Par conséquent, la compétitivité doit être maintenue et la politique économique doit viser à obtenir une croissance maximale, orientée vers l'avenir et créatrice d'emplois. Toutefois, ceci ne suffira pas pour créer tous les emplois nécessaires. D'où la nécessité d'une politique spécifique de l'emploi pour les salariés et pour les indépendants.

Pour mettre en oeuvre cette politique, le Gouvernement compte sur la pleine collaboration des interlocuteurs sociaux. A cet effet, entre mars et juillet 1986, il se concertera avec eux sur les mesures visant à maintenir la compétitivité des entreprises, sur la promotion de l'emploi et de la flexibilité du marché du travail, ainsi que sur la formation des revenus et le pouvoir d'achat.

Le Gouvernement entend également combattre la crise en agissant sur les structures mêmes de notre vie sociale et économique. Dans un monde aux prises avec la révolution technologique et où la concurrence internationale est vive, il faut rendre la législation et les comportements plus souples. Il importe que les individus et les groupes sociaux, ainsi que les entreprises privées ou publiques, les administrations, les écoles, et d'autres types d'institutions encore soient dotés d'une liberté plus grande et, dès lors, assument une plus grande responsabilité. On a trop pris l'habitude de se décharger des problèmes sur les pouvoirs publics.

L'enseignement et la formation doivent préparer le mieux possible aux besoins futurs ; le niveau des connaissances et les qualités de caractère sont toutes deux importantes.

La dure loi de la concurrence internationale et la réalité des mutations font également mieux comprendre, aux citoyens de notre pays, l'importance de la stabilité sous différents aspects. Le désir de sécurité physique et de sécurité juridique, la revalorisation du rôle de la famille, et l'attachement aux principes fondamentaux du système de la Sécurité sociale, participent de ce besoin de stabilité.

Cette conjonction des nécessités économiques et de la justice sociale, de l'efficacité et de la solidarité, du désir de changement et du besoin de stabilité, constitue les aspirations légitimes de la population. Dès lors, la stabilité du pouvoir politique, le réalisme dans la vie économique et la dimension humaine de la politique sociale seront renforcés durant les quatre prochaines années.

Le Gouvernement agira aussi de façon plus intense pour améliorer la qualité de la vie. La santé et l'environnement feront l'objet d'une attention particulière. Notre pays doit pouvoir réagir rapidement à l'adversité, ici comme ailleurs, et entreprendre les actions qui s'imposent pour adoucir la souffrance et témoigner de la solidarité humaine.

Notre société doit aussi renforcer son ouverture et sa tolérance, non seulement dans l'enseignement, la culture et la politique des médias, mais aussi vis-à-vis des comportements individuels. Pour favoriser l'objectivité de l'information, le Gouvernement garantira, dans le secteur de l'audiovisuel, un système de concurrence et créera, entre autres grâce à la publicité commerciale, des possibilités en faveur de l'initiative privée.

Les citoyens ont le droit d'être bien gouvernés. Dans une démocratie politique, la confiance dans les institutions est une valeur importante. La transparence de la gestion, la continuité du service public, la modernisation et la facilité d'accès à l'administration, la motivation des agents, l'objectivité dans les recrutements et les promotions, sont à cet égard essentielles.

Le Gouvernement protégera davantage la vie privée et la liberté des citoyens. Il poursuivra la modernisation de l'appareil judiciaire et veillera à ce que soit rendue une justice plus humaine et plus efficace. La responsabilité des ministres et des secrétaires d'Etat sera légalement organisée. Le citoyen sera mieux protégé vis-à-vis de l'administration, par une plus grande publicité et motivation des actes administratifs et par une réforme du contentieux administratif.

Le Gouvernement prendra les initiatives nécessaires pour améliorer la transparence et la démocratisation de la vie économique et sociale notamment par la participation de chacun, employeurs, ouvriers, employés et cadres. La sécurité des citoyens est essentielle dans un Etat de droit. Le Gouvernement appliquera intégralement les mesures qui ont été prises par le Gouvernement précédent. Il veillera à ce que toutes les instances concernées disposent des effectifs, de moyens institutionnels et budgétaires nécessaires.

Dans ce but, le Gouvernement prendra des mesures complémentaires. La collaboration et la coordination des services de police, une meilleure répartition de leurs missions, la centralisation des poursuites et de l'enquête judiciaires en matières de grande criminalité et l'amélioration de la prévention, de la formation et de l'équipement recevront la priorité. Le Gouvernement encouragera une action coordonnée au niveau européen et international dans la lutte contre la violence et le terrorisme.

Le Gouvernement poursuivra une politique active d'amélioration qualitative de l'enseignement. Par ailleurs, une série de mesures structurelles de rationalisation seront prises. Le Gouvernement s'emploiera à exécuter intégralement les lois et engagements du Pacte scolaire et à réactiver la Commission du Pacte scolaire, à laquelle seront soumises toutes les mesures qui requièrent son intervention.

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires en ce qui concerne le statut du personnel de l'enseignement subventionné et la rationalisation et programmation de l'enseignement spécial. Il créera un cadre par lequel, dans chaque département de l'Education nationale qui le souhaite, la gestion pédagogique et administrative de l'enseignement de l'Etat pourra être transférée à un Conseil autonome qui ne pourra être dominé par aucune tendance. La famille est un des fondements de notre société. Il sera tenu compte, chaque fois que cela se justifie, du nombre de personnes à charge. Le Gouvernement proposera un aménagement au droit des personnes en vue de son adaptation à l'évolution de la société et au progrès de la science.

Le Gouvernement entend donner une exécution intégrale et correcte aux lois de réformes institutionnelles. Il poursuivra ses efforts pour favoriser une collaboration fructueuse entre le pouvoir central, et les Communautés et Régions. Dans ce but, le Comité de concertation doit être revalorisé et son fonctionnement amélioré. La poursuite, la correction et l'amélioration de la réforme de l'Etat seront préparées par le Centre d'études pour la réforme de l'Etat. Le Gouvernement invite tous les groupes politiques à collaborer activement aux travaux du Centre. Le Gouvernement y jouera un rôle actif.

Le Centre d'études devra réserver une attention particulière à la problématique bruxelloise. Tous les engagements financiers convenus seront maintenus. Les communes et l'agglomération auront accès au Fonds d'aide pour le redressement financier des communes aux mêmes conditions que les autres communes du royaume. Le produit des droits de succession est dû, dès 1986, à la Région bruxelloise. Il sera libéré dès que l'Exécutif aura approuvé des plans d'assainissement financier rigoureux par Commune et un plan de restructuration. Le Gouvernement déposera également un projet de loi modifiant la loi organisant les agglomérations

et les fédérations de communes. Le rôle de Bruxelles comme capitale de l'Europe et centre international financier et de services, sera développé.

En outre, le Gouvernement mettra au point des garanties pour un traitement équitable des tous les réseaux d'enseignements, qui doivent être préalables à tout transfert de la compétence de l'enseignement aux Communautés. Sur la base de l'accord réalisé en son sein, il déposera un projet de déclaration de révision de la Constitution pour rendre possible la réalisation de ces réformes.

Enfin, le Gouvernement continuera à accorder la priorité au renforcement de l'autonomie et de la responsabilité financière des provinces et des pouvoirs locaux et développera une action de décentralisation vers ces pouvoirs.

Un Gouvernement stable et une politique efficace rehausseront l'image internationale de notre pays. La Belgique s'en trouvera plus crédible pour donner de nouvelles impulsions à l'unification européenne, à l'Alliance atlantique, à l'amélioration du climat des négociations entre l'Est et l'Ouest, à la défense des droits de l'homme dans le monde et à la solution des problèmes urgents d'un grand nombre de pays en voie de développement. Elle continuera à promouvoir activement la paix par la sécurité, le désarmement et la coopération internationale.

La sécurité de notre pays se fonde sur la solidarité de l'Alliance atlantique. Dans cette alliance, la Belgique prendra sa part de l'effort nécessaire pour assurer l'équilibre des forces. Le Gouvernement s'efforcera, par une politique de négociation active, de ramener les armements au niveau le plus bas possible. Il reste fidèle à ses engagements dans le cadre de l'OTAN et confirme la communication du Gouvernement du 15 mars 1985 concernant le déploiement de missiles de croisière sur le territoire belge. Dans sa recherche constante d'une solution négociée, le Gouvernement réaffirme avec force que cette décision est réversible : le déploiement peut être arrêté, ou même les missiles pourront être totalement ou partiellement démantelés si les accords issus des négociations de Genève le prévoient.

Le Gouvernement souhaite également activer le dialogue avec les pays de l'Europe de l'Est.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue de promouvoir la coopération au développement et d'augmenter progressivement l'aide publique jusqu'à 0,7 % du PNB. La solidarité avec les populations indigentes dans le Tiers monde reste une mission très importante. Les projets de développement resteront surtout axés sur les besoins de base de la population. L'agriculture ainsi que le développement rural auront la priorité.

Dans ses relations internationales, la Belgique continuera à défendre l'application des principes de la charte des Nations Unies et mettra tout en oeuvre pour que l'acte final d'Helsinki soit intégralement respecté.

Une attention spéciale sera accordée à nos relations traditionnelles avec les pays voisins. Une politique dynamique d'exportation sera menée.

La confiance de la population dans notre démocratie politique doit être renforcée. Pour cela, la stabilité politique est indispensable. Il est donc essentiel que le nouveau Gouvernement puisse accomplir sa mission jusqu'à la fin de cette législature. La difficulté des tâches auxquelles le Gouvernement est confronté, principalement en ce qui concerne l'emploi et l'assainissement des finances publiques, est telle qu'elles ne pourront être menées à bien sans l'engagement et le concours actif du Parlement.

Le Gouvernement s'efforcera aussi d'atteindre avec les interlocuteurs sociaux un consensus aussi large que possible sur les grandes options économiques et sociales de la nouvelle législature. Il exercera pleinement en toute circonstance ses responsabilités.

Le nouveau Gouvernement, par son comportement et ses actions, doit aussi promouvoir les valeurs qui sont essentielles pour que nos concitoyens puissent affronter les nécessités de notre temps dans la liberté, la responsabilité et la solidarité. Le Gouvernement veut qu'à la fin de cette législature notre pays puisse, dans la confiance retrouvée, entrer résolument dans la dernière décennie du vingtième siècle.



